



priorité de récupérer les heures d'une personne en départ

Par **lilirose1410**, le **03/03/2012** à **16:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en temps partiel en cdi de 20h depuis plus d'un an. Ma collègue en cdi depuis plus d'un an a temps partiel de 25h démissionne a la fin du mois de mars. Je voulais savoir si je suis prioritaire quand a l'affectation pour récupérer les 5h de plus de ma collègue et si ma responsable était obligé de me céder les heures selon la loi car je suis la plus ancienne dans l'entreprise, les autres étant en cdd de moins de 6 mois.

Par **P.M.**, le **03/03/2012** à **19:10**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez exprimé cette demande par lettre recommandée avec AR...

Par **lilirose1410**, le **03/03/2012** à **19:28**

Non je n'ai pas fait la demande par lettre AR mais se peut-il que l'on fasse la demande verbalement car cela fait 1 an que je demande une augmentation de mes horaires, j'ai fait la demande en entretien individuelle cependant je vais faire la lettre recommander ça ne coûte rien après tout d'essayer je pensais juste que vu mon ancienneté j'aurais été prioritaire.

Par **P.M.**, le **03/03/2012** à **20:15**

Vous savez sans doute à quoi sert une lettre recommandée avec AR, c'est de prendre date et que la demande soit officielle pour éviter que les paroles s'envolent même si en l'occurrence l'employeur n'est pas obligé d'accepter, mais il devrait au moins vous répondre...